

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

**PROCÈS-VERBAL** de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 6 novembre à 20h00.

Sont présents les conseillères et conseillers, Deborah Beattie poste no.2, Julie Bergeron poste no.4, Jean-Marc Lamoureux poste no.5, Jennifer Levie poste 6, tous formant quorum. Monsieur Lucien Bouchard, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Les conseillers Maude St-Hilaire poste no.3 et Richmond Viau poste no.1, sont absents.

Également présente la greffière d'assemblée, Sylvie Dubuc.

**2023-11-154 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 6 NOVEMBRE 2023**

1. Ordre du jour 6 novembre 2023
2. Procès-verbal du 2 octobre 2023
3. Comptes payables
4. Règlements :
  - a) Adoption no.325-1 pour règlement no.325 concernant les feux extérieurs
  - b) Adoption no.334 frais relatif aux frais d'administration
  - c) Avis de motion et 1<sup>er</sup> projet no.320-2, modifiant le règlement no.320 de gestion contractuelle
  - d) Avis de motion et 1<sup>er</sup> projet no.318-1 modifiant le règlement no.3218 de délégation de certains pouvoirs à la direction générale d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
  - e) Abrogation du règlement no. 331 décrétant un fonds réserve pour élections
5. Dépôt des états comparatifs revenus-dépenses 2022-2023
6. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal du Canton de Hemmingford
7. Demande d'analyse préliminaire au Ministère des Transports : diminution de limite de vitesse dans une zone sur la route 219
8. Demande d'analyse préliminaire au Ministère des transports : installation de quatre enseignes arrêts-stops intersection des chemins 219-CoveyHill- James Fisher
9. Demande d'aide financière pour formations visant les pompières et pompiers de Hemmingford
10. Mandat à l'agent immobilier pour le Parc industriel Hemmingford
11. Transfert d'un montant du surplus non affecté vers le fonds de la voirie
12. Transfert d'un montant du surplus non affecté vers le fonds élections
13. Transfert budgétaire réserve carrière
14. Reconnaissance de la compétence de la MRC en matière de participation à la production d'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne
15. Soutien à la demande de subvention nommé « Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 » pour le PARC SAFARI (2002) INC.
16. Autorisation de dépenses :
  - a) Administration : achat d'un humidificateur
  - b) Voirie :
    1. Recharge granulaire pour accotements et fossé au chemin Quest
    2. Pavage de zones chemin James Fisher
  - c) Service des incendies : réparations camion autopompe
  - d) Appuis financiers, dons :

1. Sourire sans fin
2. Marche des biscuits de Noël
3. École primaire Saint-Romain

17. Rapports mensuels

- a) Inspecteur de la voirie
- b) Inspecteur municipal en bâtiment
- c) Service des incendies

18. Sujets divers : Demande de don pour dîner de Noël au Service d'action bénévole au cœur du jardin

19. Correspondance

20. Période des questions

21. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
 APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,  
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 18 "Sujets divers", ouvert.

**2023-11-155 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 OCTOBRE 2023**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
 APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière 2 octobre 2023 tel que déposé.

**2023-11-156 ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2023, ou par une appropriation de surplus ;

202300403	2023-10-03	André Paris Inc.	4,581.75 \$
202300404	2023-10-03	Ministère du revenu du Québec	8,532.83 \$
202300405	2023-10-03	Receveur Général du Canada	3,208.67 \$
202300406	2023-10-03	Bouchard, Lucien	566.65 \$
202300407	2023-10-03	Maude St-Hilaire	491.94 \$
202300408	2023-10-03	Viau, Richmond	1,030.64 \$
202300409	2023-10-03	Jean-Marc Lamoureux	800.79 \$
202300410	2023-10-03	Royal Canadian Legion	100.00 \$
202300411	2023-10-03	La Marg ``Elle``	100.00 \$
202300412	2023-10-03	Les Carrières Ducharme Inc.	6,820.07 \$
202300413	2023-10-03	Croix-Rouge - Division Québec	384.84 \$
202300414	2023-10-03	Exxel polymers inc.	1,103.76 \$
202300415	2023-10-11	Excavation Erwin Inc.	23,454.00 \$
202300416	2023-10-11	D.R. Ness	4,639.82 \$
202300417	2023-10-11	Tammy Vaillancourt	210.00 \$
202300418	2023-10-11	Hydro-Quebec Revenus autres	413.91 \$
202300419	2023-10-11	Bell Canada	217.91 \$
202300420	2023-10-11	Bell Mobilité	143.58 \$
202300421	2023-10-11	Hydro-Québec	1,595.48 \$
202300422	2023-10-11	CIBC Visa	963.82 \$
202300423	2023-10-11	WEX Canada Ltd. (esso)	1,480.19 \$
202300424	2023-10-11	Cogeco Connexion Inc.	203.86 \$
202300425	2023-10-17	MRC des Jardins-de-Napierville	172,289.34 \$
202300426	2023-10-24	Remboursement client au crédit	313.65 \$
202300427	2023-10-26	Remboursement client au crédit	777.62 \$
202300428	2023-10-26	Remboursement client au crédit	466.75 \$
202300429	2023-10-26	Remboursement client au crédit	210.71 \$
202300430	2023-10-26	Remboursement client au crédit	149.11 \$
202300431	2023-10-27	Desjardins - Assurances	2,790.24 \$
202300432	2023-11-02	CMP Mayer Inc.	6,763.41 \$

202300433	2023-11-02	CIBC Visa	1,498.74 \$
202300434	2023-11-02	REACTIF agence web inc.	573.73 \$
202300435	2023-11-06	Dunton Rainville	229.95 \$
202300436	2023-11-06	Fonds d'information	70.00 \$
202300437	2023-11-06	Village de Hemmingford	3,619.66 \$
202300438	2023-11-06	Infotech	431.16 \$
202300439	2023-11-06	MRC des Jardins-de-Napierville	4,768.75 \$
202300440	2023-11-06	Perron et fils Inc.	252.85 \$
202300441	2023-11-06	Somac Diesel performance Inc.	1,462.10 \$
202300442	2023-11-06	William Scully Ltée	1,137.22 \$
202300443	2023-11-06	Les Carrières Ducharme Inc.	2,015.80 \$
202300444	2023-11-06	Horizon Arboricole	287.44 \$
202300445	2023-11-06	JALEC INC.	195.32 \$
202300446	2023-11-06	BUDGET PROPANE	172.46 \$
202300447	2023-11-06	Les Ventes Universelles C.B. Enr.	546.09 \$
202300448	2023-11-06	Entreprises Enault Electrique	339.18 \$
202300449	2023-11-06	Côme Giroux	300.00 \$
202300450	2023-11-06	Quincaillerie Hemmingford	120.36 \$
202300451	2023-11-06	HAMSTER	557.77 \$
202300452	2023-11-06	Groupe Sécurité Alarma	461.51 \$
202300453	2023-11-06	SPCA Roussillon	1,433.92 \$
202300454	2023-11-06	TECHNOLOGIES BIONEST INC.	1,595.95 \$
202300455	2023-11-06	Tammy Vaillancourt	180.00 \$
202300456	2023-11-06	Conteneur S. Yelle Inc.	2,067.26 \$
202300457	2023-11-06	FQM Services, coopérative de solidarité	3,530.31 \$
202300458	2023-11-06	DBO Expert	290.00 \$
202300459	2023-11-06	Sanibert	178.39 \$
202300460	2023-11-06	NAPA - Pieces d'auto Blouin & Roy inc.	210.06 \$
202300461	2023-11-06	Ministère du revenu du Québec	8,681.18 \$
202300462	2023-11-06	Receveur Général du Canada	3,221.38 \$
		Paie des employés	18,888.98 \$
			<b>304,122.86 \$</b>

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
 APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,  
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 304 122,86 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

**2023-11-157 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.325-1 POUR  
 MODIFIER LE RÈGLEMENT NO.325 CONCERNANT  
 LES FEUX EXTÉRIEURS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement no.325-1;

CONSIDÉRANT QU'il est important de restreindre et de régler les feux extérieurs à cause, en outre, des changements climatiques qui provoquent à l'occasion des épisodes de sécheresse;

CONSIDÉRANT QUE le montant des sanctions pour non-respect du règlement régissant les feux extérieurs doit être augmenté afin de dissuader les propriétaires fautifs;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance du 2 octobre 2023 par le conseiller Jean-Marc Lamoureux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
 APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le règlement no. 325-1 et d'en publier l'avis public.

**2023-11-158 ADOPTION RÈGLEMENT NO. 334 RÈGLEMENT RELATIF  
AUX FRAIS D'ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se prévaloir de l'article 962.1 du Code municipal du Québec qui permet à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d'administration qu'elle exigera et qui seront réclamés ;

CONSIDÉRANT QUE l'émetteur de tout chèque ou de tout ordre de paiement remis lorsque le paiement en est refusé par des fonds insuffisants ou autres raisons occasionne des frais chargés par l'institution bancaire à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le dernier avis pour non-paiement de taxes foncières, équivalant aux arrérages de deux années, envoyés par courrier recommandé, pour aviser le ou la propriétaire du retard de son paiement, occasionne des frais pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été présenté lors de la séance régulière du 2 octobre 2023, par la conseillère Maude St-Hilaire,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le projet de règlement no.334 et d'en publier l'avis public.

**AVIS DE MOTION, PROJET NO. 320-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NO.320 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE**

La conseillère Jennifer Levie donne un AVIS DE MOTION, avec une dispense de lecture, qu'à une prochaine séance régulière, le conseil prévoit adopter le projet de règlement no.320-2 pour remplacer le montant de gré à gré de 75 000\$ par la mention que le « seuil maximum décrété par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation obligeant de procéder par appel d'offres public » est suffisant.

**2023-11-159 1<sup>ER</sup> PROJET NO.320-2 POUR MODIFIER LE  
RÈGLEMENT NO.320 CONCERNANT LA  
GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement no.320-2;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire d'indiquer au règlement de gestion contractuelle un montant en particulier, mais plutôt d'y inscrire la possibilité de donner gré à gré des contrats jusqu'au « seuil maximum décrété par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation obligeant de procéder par appel d'offres public » ;

CONSIDÉRANT Qu'à l'article 5.1 du règlement no.320, le montant indiqué est de 75 000\$ pour donner des contrats de gré à gré ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Levie,  
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le premier projet no. 320-2.

**AVIS DE MOTION, PROJET NO. 318-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NO.318 CONCERNANT LA DÉLÉGATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE  
POUR CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET  
DE PASSER DES CONTRATS**

La conseillère Julie Bergeron, donne un AVIS DE MOTION, avec une dispense de lecture, qu'à une prochaine séance régulière, le conseil

prévoit adopter le projet de règlement no.318-1, à l'article 3 du présent règlement, le montant maximal autorisé par la direction générale greffe-trésorerie pour la dépense ou un contrat en cause doit être modifié de 10 000\$ à 50 000\$ et qu'à partir de 50 001\$ le conseil municipal doit autoriser la dépense;

**2023-11-160 1<sup>ER</sup> PROJET NO.318-1 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT NO.318 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS DE DÉPENSER ET DE PASSER DES CONTRATS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de règlement no.318-1;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 3 du règlement no.318, le montant maximal autorisé par la direction générale greffe-trésorerie pour la dépense où un contrat en cause doit être modifié de 10 000\$ à 50 000\$ , pour mieux refléter l'augmentation des prix ,principalement dans le domaine des travaux publics, et qu'à partir de 50 001\$ le conseil municipal doit autoriser la dépense;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le premier projet no. 318-1.

**2023-11-161 ABROGATION DU RÈGLEMENT NO. 331 CRÉANT UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES ÉLECTIONS**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection doit être créé ;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds réservé aux dépenses en relation de la tenue d'une élection générale, tous les quatre ans, a été créé par la municipalité il y a deux ans ;

CONSIDÉRANT QUE par l'obligation de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), de créer un tel fonds, le règlement n'est pas nécessaire;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, IL EST PROPOSÉ  
par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ABROGER le règlement no.331.

**DÉPÔT DES DEUX ÉTATS COMPARATIFS : REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2023 COMPARATIVEMENT AVEC 2022 ET PRÉVISIONS DES REVENUS ET DÉPENSES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2023.**

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil, les deux états comparatifs, les revenus et les dépenses, et confirme que le conseil en a pris connaissance. Le dépôt des états comparatifs doit être présenté au moins quatre semaines avant la séance du budget, de l'exercice financier suivant qui doit être adopté.

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DU CANTON DE HEMMINGFORD**

Tous les membres du conseil ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. La directrice générale greffière-trésorière confirme que les formulaires seront transférés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**2023-11-162 DEMANDE D'ANALYSE PRÉLIMINAIRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS : DIMINUTION DE LIMITE DE VITESSE SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE 219 ET DEMANDE D'UN TROTTOIR**

CONSIDÉRANT QUE le bassin de population a grandement augmenté sur les chemins Elizabeth, Jarvis et Marlin, créant ainsi une zone urbanisée et qu'un développement résidentiel est en projet près de cette zone;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes familles, dont les enfants peuvent se déplacent à pieds vers l'école Saint-Romain, sur le côté est de la route 219, dans une zone de 70 km ;

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse devrait être diminuée à 50 km, après la zone scolaire de 30 km, à la sortie du Village de Hemmingford, jusqu'au garage Somac Diesel Performance, situé au 650 route 219;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement d'un trottoir créerait un corridor écolier sécuritaire, à partir du chemin Elizabeth jusqu'au trottoir de la municipalité du Village de Hemmingford;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE DEMANDER au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, Direction de la coordination et des relations avec le milieu de Châteauguay, une analyse afin de diminuer la limite de vitesse à 50 km de la sortie de la zone scolaire de 30 km, jusqu'au garage Somac Diesel Performance, 650 route 219.

**2023-11-163 DEMANDE D'ANALYSE PRÉLIMINAIRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS : INSTALLATION DE QUATRES ARRÊTS-STOPS**

CONSIDÉRANT Qu'à l'intersection de la route 219, chemins Covey Hill et James Fisher, plusieurs accidents de véhicules sont survenus durant les dernières années;

CONSIDÉRANT QU'UN camping héberge un grand nombre de résidents en saison et à l'année et par conséquent provoque beaucoup de circulation vers le poste frontalier de Hemmingford;

CONSIDÉRANT QUE la circulation augmentera au cours des deux prochaines années par le développement d'un nouveau projet domiciliaire;

CONSIDÉRANT QU'il est important de rendre sécuritaire cette intersection par les nombreux déplacements;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE DEMANDER au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, Direction de la coordination et des relations avec le milieu de Châteauguay, une analyse afin d'installer quatre arrêts-stops à cette intersection.

**2023-11-164 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FORMATION DE  
POMPIÈRES ET POMPIERS**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition de compétences et d'habiletés requises, tel que de nouvelles formations comme opérateur de camion-pompe, utilisation de pinces de désincarcération et l'intervention lors de feux de batteries de véhicules électriques hybrides ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Hemmingford désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de du Canton de Hemmingford prévoit la formation de sept pompiers pour le programme Pompier I pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Jardins-de-Napierville en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
ET APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
RESULU l'unanimité, la maire n'ayant pas voté,

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Jardins-de-Napierville.

**2023-11-165 MANDAT DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR  
COURTIER IMMOBILIER – PARC INDUSTRIEL  
HEMMINGFORD**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut vendre des terrains de son Parc industriel afin de développer le secteur économique de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le service d'un agent immobilier assurerait la validité des transactions de vente de la part d'un ou de différents acheteurs potentiels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jennifer Levie,  
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
ET RÉSOLU unanimement, la maire n'ayant pas voté,

DE MANDATER M. Patrick Wiltshire, représentant Remax, comme agent immobilier représentant la municipalité, pour la période 2023-2024 dans la vente de terrains au Parc industriel et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document relatif à la vente de terrain dans ce dossier.

**2023-11-166 TRANSFERT D'UN MONTANT DU SURPLUS LIBRE, NON-AFFECTÉ, VERS LE FONDS RÉSERVÉ POUR LA VOIRIE.**

CONSIDÉRANT QUE le fonds réservé pour la voirie finance certaines dépenses prévues liées aux travaux d'infrastructure des chemins de responsabilité municipale;

CONSIDÉRANT QUE par résolution, des montants du surplus libre et non affecté peuvent être injectés au fonds réservé pour la voirie;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROPRIER 438 058.91\$ du surplus non affecté au fonds réservé pour la voirie pour de futurs projets.

**2023-11-167 TRANSFERT D'UN MONTANT DU SURPLUS LIBRE, NON-AFFECTÉ, VERS LE FONDS RÉSERVÉ POUR LES ÉLECTIONS**

CONSIDÉRANT QUE le fonds réservé pour les élections finance le processus électoral, qui a lieu tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT QUE par résolution, des montants du surplus libre et non affecté peuvent être injectés au fonds réservé pour des élections;

CONSIDÉRANT QUE lors du scrutin de l'élection partielle du 4 juin 2023, le montant en réserve au fonds d'élection a été dépensé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE TRANSFÉRER 14 000\$ du surplus non affecté au fonds réservés pour les élections.

**2023-11-168 TRANSFERT BUDGÉTAIRE RÉSERVE CARRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le montant de 30 234,43\$, provenant de la réserve du fonds des carrières sablières, a été budgété par erreur comme source de revenu et non comme source de financement, en partie, pour l'investissement des travaux de pavage au chemin James Fisher;

CONSIDÉRANT QU'il n'a pas été nécessaire d'utiliser ce fonds réservé pour financer les travaux du chemin James Fisher;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le transfert budgétaire du poste de revenu 01-243-00-000 au poste budgétaire d'investissement, 03-610-00-001.

**2023-11-169 RECONNAISSANCE DE LA COMPÉTENCE DE LA MRC EN MATIÈRE DE PARTICIPATION À LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PROVENANT D'UNE SOURCE D'ÉNERGIE ÉOLIENNE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-07-137 de la MRC des Jardins-de-Napierville (MRC) annonçant son intention de déclarer compétence à l'égard de la compétence des municipalités locales de participer à une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité du Canton de Hemmingford de déléguer sa compétence en matière de participation à la production d'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Hemmingford reconnaît la compétence de la MRC des Jardins-de-Napierville, d'exercer de façon exclusive la compétence en matière de participation à la production d'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne.

**2023-11-170 SOUTIEN À LA DEMANDE DE SUBVENTION NOMMÉ « RÉGIONAL ET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN TOURISME 2022-2025 » POUR LE PARC SAFARI (2002)**

CONSIDÉRANT QUE PARC SAFARI (2002) INC. souhaite déposer une demande pour la subvention offerte nommée « Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 » ;

CONSIDÉRANT QUE le projet Grand Safari a été dévoilé voilà près de 10 ans, que de nombreux ministères du Gouvernement du Québec en ont été saisis, dont les ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, des Affaires municipales, de l'Habitation et de l'Occupation du territoire, du Tourisme, de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, pour ne citer que ceux-là ;

CONSIDÉRANT QUE toute somme octroyée dans le cadre de cette subvention serait destinée à la partie du projet Grand Safari relative au terrain de camping ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public que la municipalité s'implique activement dans le développement économique de la communauté, particulièrement lorsque le projet favorisera le développement de fermes et d'installations agrotouristiques, mais aussi des entreprises locales et qu'il fournira de l'emploi à la population, le tout sans dénaturer son milieu d'insertion ;

CONSIDÉRANT QUE le Parc Safari, est un parc animalier et un site récréatif implanté depuis plus de 45 ans qui constitue un attrait récréatif et touristique majeur du Québec dont le rayonnement déborde les frontières ;

CONSIDÉRANT QUE la diversification de l'offre touristique par des nouveaux produits s'adressant à une clientèle plus diversifiée permettra une régularisation de l'affluence sur le site du Parc Safari et la rétention des visiteurs dans la région de Hemmingford ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses fermes et installations agrotouristiques, mais aussi des entreprises locales telles que des commerces d'alimentation, de biens et de services divers de la région bénéficient de la présence du Parc Safari en étant l'un de ses fournisseurs, en ajoutant à l'offre touristique régionale ou en profitant de son pouvoir d'attraction ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre en hébergement déficiente et peu diversifiée que connaissent la Montérégie et le Suroît est nuisible à la survie et au développement du Parc Safari comme de toutes autres activités récréatives de ces régions et le projet Grand Safari vise à pallier cette situation ;

CONSIDÉRANT QUE PARC SAFARI (2002) INC. a développé le projet Grand Safari en concertation avec l'ensemble des partenaires et intervenants sociaux-économiques locaux et régionaux et gouvernementaux, puisque son impact dépasse largement les limites des municipalités concernées ;

CONSIDÉRANT QUE le Grand Safari permettra la création de nouveaux emplois permanents et aussi de plus de 800 emplois saisonniers additionnels, dans une région qui en a grandement besoin ;

CONSIDÉRANT QUE le projet Grand Safari est non seulement utile, mais nécessaire à la municipalité et à la région pour consolider son industrie agrotouristique et permettre le développement économique ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la municipalité du Canton de Hemmingford exprime son soutien à la demande de subvention nommée « Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 » présentée par PARC SAFARI (2002) INC.

#### **2023-11-171 ACHAT D'UN HUMIDIFICATEUR BUREAU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QU'en hiver le taux d'humidité est très faible dans l'espace du bureau à la réception, partagé par deux employées;

CONSIDÉRANT QUE le manque d'humidité contribue à créer un inconfort pour ces employées et un mauvais fonctionnement du photocopieur durant la période hivernale;

POUR CES RAISONS,  
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Levie,  
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER l'achat d'un humidificateur au coût de 775\$ avant les taxes, financé par le budget 2023 des équipements de bureau.

#### **2023-11-172 CHARGEMENT DE GRAVIER POUR TRAVAUX DE DE FOSSÉ ET ACCOTEMENTS CHEMIN QUEST**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de drainage sont exécutés sur une partie du fossé au chemin Quest;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs tonnes de gravier sont nécessaires pour exécuter les travaux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE DÉBOURSER la somme de 8 350\$ financé par le budget 2023 des travaux à l'infrastructure routière.

#### **2023-11-173 PAVAGE DE ZONES CHEMINS QUEST ET HEENEY**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de préparation pour l'année prochaine ont été réalisés dans le but d'asphalter le chemin Quest par une couche de correction et de finition et qu'une partie adjacente, au début du chemin Heeney, a subi des travaux d'extraction de roches et doivent être aussi recouverte d'asphalte avant l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent au sciage et l'enlèvement de l'asphalte existant, au transport des débris hors du site, l'abaissement en pierre de la surface, à la préparation finale du terrain, à la mise en forme, à la fourniture et à la pose de 2 pouces d'asphalte compacté pour la réparation de 47 trous, soit une superficie d'environ 7 800 pieds carrés;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est de 39 000\$, avant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE trois ponceaux ont été remplacés sur le chemin Quest, laissant la surface en gravelle, de dimensions suivantes: 26'x26', 32'x17' et 45'x18'. Ces sections devront être recouvertes de 2 pouces d'asphalte compacté pour un montant estimé à 8 850\$, plus les taxes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Pavage MCM une fois les travaux terminés avec satisfaction, selon le prix total fourni de 47 850\$, avant les taxes, financé par le poste budgétaire de l'entretien des infrastructures routières municipales.

#### **2023-11-174 REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS CAMION AUTOPOMPE**

CONSIDÉRANT QUE les équipements du camion incendie autopompe doivent être inspectés et testés à chaque année par l'entreprise ARÉO-FEU;

CONSIDÉRANT Qu'à la suite des tests réalisés, divers équipements doivent être remplacés, tel que des cadrans, des valves, drain, voyants lumineux, pour un cout total de 4 551.88\$ avant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER la dépense tel que d'écrite, incluant les frais de l'inspection et les tests, financée par le budget 2023 du service des incendies.

#### **2023-11-175 APPUI FINANCIER 2023, SOURIRE SANS FIN**

CONSIDÉRANT QUE l'équité et la justice sociale forment la pierre angulaire de l'organisme sans but lucratif le centre de Solidarité familiale Sourire sans fin qui a comme objectif, entre autres, de trouver des solutions concrètes pour l'ajout de ressources dans l'accompagnement des individus en détresse, la recherche de logements abordables et en général l'amélioration des conditions de vie des citoyens sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Levie,  
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'AUTORISER le versement d'un appui financier de 100 \$ à Sourire sans fin, tel que budgété pour 2023.

#### **2023-11-176 DON POUR LA MARCHÉ ANNUELLE DU BISCUIT DE NOËL**

CONSIDÉRANT QU'un groupe de bénévoles a organisé la marche annuelle des biscuits de Noël, qui a eu lieu le samedi 21 octobre 2023, le long de la piste cyclable du Centre Récréatif de Hemmingford;

CONSIDÉRANT QUE cet événement contribue directement au financièrement pour la préparation de paniers de produits divers de nourriture qui sont livrés aux membres de la communauté de Hemmingford vivant seul et comportant des défis.

L'an dernier, l'événement a recueilli un montant qui a permis aux bénévoles de livrer près de 125 paniers lors du premier week-end de décembre;

Cette année, les paniers contiennent un assortiment d'articles faits-maison, soupe, tourtière, tarte aux pommes, biscuits et muffins. Des décorations de Noël, fabriqués par des artisans locaux et des cartes de Noël

confectionnées par des étudiants des écoles Saint-Romain et Élémentaire Hemmingford sont inclus dans ces paniers-cadeaux. Chaque colis sera agrémenté d'une boîte de thés et de clémentines ;

EN CONSIDÉRATION, IL EST PROPOSÉ  
par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYER par la conseillère Jennifer Levie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté;

D'AUTORISER un don au montant de 500 \$ pour l'évènement "Marche annuelle des biscuits de Noël. Les fonds provenant du budget 2023 réservé aux dons.

#### **2023-11-177 SOUTIEN FINANCIER 2023 ÉCOLE SAINT-ROMAIN**

CONSIDÉRANT QU'une demande de don en soutien à l'organisation scolaire pour défrayer les couts relatifs aux différentes activités des 195 élevés à l'école Saint-Romain;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Levie,  
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le versement de 1 000\$ à l'école Saint-Romain, financé par le budget 2023 prévu pour les dons.

#### **RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES**

#### **2023-11-178 DINER DE NOËL SERVICE D'ACTION BÉNÉVOLE AU CŒUR DU JARDIN À HEMMINGFORD**

CONSIDÉRANT QUE le Service d'action Bénévole au cœur du jardin offre aux personnes âgées de Hemmingford un dîner gratuit pour l'occasion de Noël;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYER par la conseillère Jennifer Levie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté;

D'OFFRIR une aide financière de 300\$ pour soutenir financièrement l'offre de ce repas de Noël.

#### **CORRESPONDANCE**

#### **PÉRIODE DES QUESTIONS**

#### **2023-11-179 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,  
APPUYER par la conseillère Julie Bergeron,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la séance soit levée 20h40

---

Lucien Bouchard  
Maire

---

Sylvie Dubuc  
Directrice générale greffière-trésorière

*Je, Lucien Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS :** La directrice générale, Greffière-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus.

2023-11-156	2023-11-172	2023-11-176
2023-11-166	2023-11-173	2023-11-177
2023-11-167	2023-11-174	2023-11-178
2023-11-171	2023-11-175	